

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-47
Séance du 25 juin 2025

Objet : Approbation du Compte de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Majorité	Contre : 8
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à J. **OBID**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Approbation du Compte de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 2121-31 ;

Vu que le Conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion, dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du compte administratif ;

Vu la concordance des écritures du compte administratif 2024 du budget principal, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion 2024 établi par le comptable public ;

Vu la concordance des écritures comptables retracées dans le compte administratif par l'ordonnateur et dans le compte de gestion par le Comptable Public pour les budgets annexes ;

Considérant que notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public, pour le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos ;

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement au 31/12/2024 met en évidence un écart de 304 319,52 € ;

Considérant que cet écart résulte de l'apurement sur 10 ans du compte 1069 décidé par délibération n° 2022-11-140 du 16 novembre 2022 et que celui-ci sera corrigé au fur et à mesure de l'apurement totale du compte 1069, à hauteur de 38 039,94 € chaque année jusqu'en 2032 ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Budget principal

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 3 554 936,92 € ;
- Résultat d'investissement : - 6 962 726,43 € ;
- Résultat définitif 2024 : - 3 407 789,51 €.

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 3 407 789,51 € au 31 décembre 2024.

Budget Caisse des écoles

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : +16 522,84 € ;
- Résultat d'investissement : +3 189,33 € ;
- Résultat définitif 2024 : +19 712,17 €.

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de +19 712,17 € au 31 décembre 2024.

Budget Annexe Zac de Berret

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

▪ Résultat de fonctionnement :	-14 981,86 €,
▪ Résultat d'investissement :	-91 175,22 €,
▪ Résultat définitif 2024 :	- 106 157,08 €.

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 106 157,08 € au 31 décembre 2024.

Budget Annexe du Syndicat Bagnols-Lussan

Aucune écriture n'ayant été enregistrée en 2024, le compte de gestion fait apparaître un résultat de 0 € en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité – 8 contre (J-L. MORELLI, B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, O. WIRY, J. JACKEL, G. SANCHEZ M. CEGIELSKI) :

- d'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Comptable Public pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;
- d'admettre les opérations de la gestion 2024 pour les sommes fixées par lesdits comptes et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 030-213000284-20250625-2025_06_47-DE